

Ranaz Corporation
États financiers consolidés
aux 31 décembre 2007 et 2006

Rapport de la direction	2
Rapport des vérificateurs	3
États financiers	
Résultats et résultat étendu consolidés	4
Déficit consolidé	5
Flux de trésorerie consolidés	6
Bilans consolidés	7
Notes complémentaires	8 - 28

Rapport de la direction

Les états financiers consolidés de Ranaz Corporation ainsi que les autres informations financières contenues dans ce rapport annuel sont la responsabilité de la direction.

Les états financiers consolidés ont été dressés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Les états financiers renferment des montants fondés sur les meilleures estimations et des jugements à l'égard de l'incidence prévue des événements et opérations actuels. La direction a établi ces montants de manière raisonnable, afin d'assurer que les états financiers sont présentés fidèlement, à tous les égards importants, aux principes comptables généralement reconnus.

La direction maintient des systèmes de contrôle conçus, entre autres, pour fournir une certitude raisonnable que les biens de la société sont convenablement protégés et que les registres comptables constituent une base adéquate à l'établissement d'une information financière fiable et pertinente.

Le comité de vérification est constitué uniquement d'administrateurs externes. Ce comité se réunit avec les vérificateurs externes et la direction pour discuter des questions de vérification, de contrôle interne et d'information financière. Le comité révisé également les états financiers consolidés trimestriels et annuels.

Les présents états financiers consolidés ont été vérifiés par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., comptables agréés, dont le rapport indiquant l'étendue de leur travail et leur opinion sur les états financiers consolidés est présenté ci-après.

Sur recommandation du comité de vérification, le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés de la société.

/S/ Jean Bourassa-Marineau, président et chef de la direction

/S/ Martin Vidal, chef de la direction financière

Le 7 avril 2008

Rapport des vérificateurs

Aux actionnaires de
Ranaz Corporation

Nous avons vérifié les bilans consolidés de la société Ranaz Corporation aux 31 décembre 2007 et 2006 et les états consolidés des résultats et résultat étendu, du déficit et des flux de trésorerie des exercices terminés à ces dates. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur nos vérifications.

Nos vérifications ont été effectuées conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2007 et 2006 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

/S/ Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.

Comptables agréés

Montréal
Le 7 avril 2008

Ranaz Corporation

Résultats et résultat étendu consolidés

des exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

	2007	2006
	\$	\$
Chiffres d'affaires	12 798 852	9 550 277
Coût des marchandises vendues	<u>9 047 997</u>	<u>6 129 367</u>
Bénéfice brut	<u>3 750 855</u>	<u>3 420 910</u>
Frais de recherche	335 519	220 635
Frais de vente et d'administration	7 060 500	3 485 754
Charge de rémunération à base d'actions	323 453	
Frais d'intérêts	48 962	68 982
Revenus d'intérêts	(45 321)	
Gain sur disposition d'immobilisations	(40 000)	
Gain sur le règlement du solde de prix d'achat		(327 878)
Radiation d'un placement		50 000
Amortissement des immobilisations, des actifs incorporels et des frais reportés	275 403	234 423
Perte de change	<u>76 250</u>	<u>66 795</u>
	<u>8 034 766</u>	<u>3 798 711</u>
Perte avant impôts sur les bénéfices	<u>(4 283 911)</u>	<u>(377 801)</u>
Impôts sur les bénéfices (note 5)		
Futurs		(60 394)
Perte nette et résultat étendu	<u>(4 283 911)</u>	<u>(317 407)</u>
Perte de base et diluée par action ordinaire	<u>(0,139)</u>	<u>(0,015)</u>
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires de base et dilué en circulation	<u>30 825 853</u>	<u>21 124 592</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés et la note 4 fournit d'autres informations sur les résultats consolidés.

Ranaz Corporation**Déficit consolidé**

des exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Déficit au début	(1 422 348)	(1 104 941)
Perte nette	<u>(4 283 911)</u>	<u>(317 407)</u>
Déficit à la fin	<u><u>(5 706 259)</u></u>	<u><u>(1 422 348)</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Ranaz Corporation

Flux de trésorerie consolidés

des exercices terminés les 31 décembre 2007 et 2006

	2007	2006
	\$	\$
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Perte nette	(4 283 911)	(317 407)
Éléments hors caisse		
Charge de rémunération à base d'actions	323 453	
Amortissement des immobilisations, des actifs incorporels et des frais reportés	275 403	234 423
Amortissement des frais de développement	81 670	
Gain sur disposition d'immobilisations	(40 000)	
Gain sur le règlement du solde de prix d'achat		(327 878)
Radiation d'un placement		50 000
Radiation de frais reportés		12 174
Impôts futurs		(60 394)
Variations d'éléments du fonds de roulement (note 6)	(2 580 982)	582 162
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	<u>(6 224 367)</u>	<u>173 080</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Billet à recevoir	(397 390)	
Avances à des sociétés fermées	112 282	39 450
Avances à un administrateur		1 583
Acquisitions d'immobilisations	(1 092 043)	(106 038)
Disposition d'immobilisations	40 000	
Liste de clients		(347 650)
Frais de développement		(164 828)
Frais reportés	(82 438)	
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(1 419 589)</u>	<u>(577 483)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Emprunt bancaire	(690 000)	290 000
Emprunt à vue		(200 000)
Remboursements de la dette à long terme	(118 035)	(125 871)
Dette à long terme	134 016	
Émission d'instruments de capitaux propres	6 173 043	4 921 067
Frais d'émission d'instruments de capitaux propres	(807 187)	(891 874)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<u>4 691 837</u>	<u>3 993 322</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	<u>(2 952 119)</u>	<u>3 588 919</u>
Encaisse (découvert bancaire) au début	<u>3 535 138</u>	<u>(53 781)</u>
Encaisse à la fin	<u>583 019</u>	<u>3 535 138</u>

L'encaisse comprend l'encaisse et l'encaisse en fidéicommiss.

Ranaz Corporation

Bilans consolidés

aux 31 décembre 2007 et 2006

	2007	2006
	\$	\$
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	583 019	2 344 298
Encaisse en fidéicommiss		1 190 840
Débiteurs (note 7)	2 097 154	953 651
Stocks	2 960 543	1 545 892
Frais payés d'avance	46 038	37 371
	<u>5 686 754</u>	<u>6 072 052</u>
Billet à recevoir et avance de fonds (note 8)	397 390	
Avances à long terme (note 9)	27 034	63 751
Immobilisations (note 10)	1 423 745	535 687
Écart d'acquisition	61 919	61 919
Actifs incorporels (note 11)	222 726	294 144
Frais de développement (note 12)	16 330	98 000
Frais reportés (note 13)	82 438	
	<u>7 918 336</u>	<u>7 125 553</u>
PASSIF		
Passif à court terme		
Emprunt bancaire (note 14)		690 000
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 748 046	1 686 642
Versements sur la dette à long terme	116 759	118 335
	<u>1 864 805</u>	<u>2 494 977</u>
Dette à long terme (note 15)	273 487	255 930
	<u>2 138 292</u>	<u>2 750 907</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital-actions (note 17)	9 556 926	4 885 347
Bons de souscription (note 18)	1 605 924	911 647
Surplus d'apport	323 453	
Déficit	(5 706 259)	(1 422 348)
	<u>5 780 044</u>	<u>4 374 646</u>
	<u>7 918 336</u>	<u>7 125 553</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Pour le conseil,

/S/ Jean Bourassa-Marineau
Administrateur

/S/ Valier Boivin
Administrateur

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

1 - STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La société, constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, évolue principalement dans le secteur de la fabrication et de la distribution de produits spécialisés, diététiques et énergétiques.

2 - MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

Instruments financiers

Le 1^{er} janvier 2007, la société a adopté les recommandations de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) incluses dans les chapitres 1530, *Résultat étendu*, 3855, *Instruments financiers - comptabilisation et évaluation*, 3861, *Instruments financiers - informations à fournir et présentation*, 3865, *Couvertures*, et 3251, *Capitaux propres*. Ces nouveaux chapitres du Manuel de l'ICCA contiennent, entre autres, des normes exhaustives relativement à la constatation, à la mesure, à la présentation et à la divulgation relatives aux instruments financiers et décrivent quand et comment la comptabilité de couverture peut être utilisée.

De façon sommaire, ces nouvelles règles :

- Exigent qu'une entité comptabilise ses actifs et passifs financiers à la juste valeur à chaque date de clôture, sauf exception;
- Établissent les règles déterminant à quel moment un actif ou un passif financier doit être comptabilisé au bilan;
- Établissent des normes précises relatives à la comptabilisation et à la présentation des coûts de transaction relatifs aux actifs et passifs financiers, ainsi qu'à leur passation en charges subséquente;
- Établissent des règles régissant la comptabilité de couverture; et
- Introduisent une nouvelle mesure des résultats atteints : le résultat étendu, qui correspond aux variations des capitaux propres ou de l'actif net d'une entreprise au cours d'une période, découlant d'opérations sans rapport avec les propriétaires.

L'application de ces règles nécessite une classification de l'ensemble des actifs et passifs financiers de la société en catégories pour lesquelles des règles bien définies dictent les normes à mettre en application. La société a effectué le classement suivant :

- L'encaisse et l'encaisse en fidéicommiss ont été classées à titre d'actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction. Elles sont évaluées à la juste valeur et les gains / pertes résultant de la réévaluation à la fin de chaque période sont enregistrés aux résultats consolidés;
- Les comptes clients, les autres débiteurs, le billet à recevoir et avance de fonds et les avances à des sociétés fermées sont classés dans les prêts et créances. Ils sont comptabilisés au coût moins toute provision pour créances douteuses;
- Les comptes fournisseurs et charges à payer, l'emprunt bancaire et la dette à long terme sont classés comme autres passifs financiers. Ils sont comptabilisés initialement au coût et subséquemment au coût après amortissement en utilisant la méthode de l'intérêt effectif.

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

2 - MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

L'adoption de ces normes n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés.

Les coûts de transaction associés aux actifs et passifs financiers, s'il y a lieu, sont comptabilisés aux résultats nets dans les frais d'administration.

Modifications comptables

Le 1^{er} janvier 2007, conformément aux dispositions transitoires applicables, la société a adopté les nouvelles recommandations du Manuel incluses au chapitre 1506, *Modifications comptables*. Ce chapitre établit les critères de changement de méthodes comptables, ainsi que le traitement comptable de l'information à fournir relative aux changements de méthodes comptables, aux changements d'estimations comptables et aux corrections d'erreurs.

3 - CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

Pour dresser des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, la direction de la société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Les éléments faisant l'objet d'estimations importantes incluent, mais ne sont pas limités à, les rémunérations à base d'actions, les crédits d'impôt à l'investissement, l'évaluation des actifs à long terme et leur dépréciation ainsi que les provisions.

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales.

Constataion des produits

Les produits sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- La livraison a eu lieu;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits sont constatés au moment où les stocks sont livrés au client.

Évaluation des stocks

Les produits finis et les produits en cours sont évalués au coût ou à la valeur de réalisation nette, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les matières premières et les emballages sont évalués au coût ou au coût de remplacement, selon le moins élevé des deux. Le coût est déterminé selon la méthode de l'épuisement successif.

Amortissements

Les immobilisations, la marque de commerce et la liste de clients sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon les méthodes, les taux annuels et les périodes qui suivent :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux et périodes</u>
Mobilier de bureau et site Internet	Linéaire	5 ans
Équipement de fabrication	Linéaire	10 à 20 ans
Matériel roulant et équipement informatique	Dégressif et linéaire	30 % et 3 ans
Améliorations locatives et liste de clients	Linéaire	20 %
Marque de commerce	Linéaire	10 %

Antérieurement au 1^{er} janvier 2007, le mobilier de bureau, l'équipement de fabrication et le site Internet étaient amortis selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 20 %. Ce changement appliqué de façon prospective n'a pas eu d'effet significatif sur les états financiers consolidés.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations, la marque de commerce et la liste de clients sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur comptable d'un actif à long terme n'est pas recouvrable si elle excède le total des flux de trésorerie non actualisés qui résulteront vraisemblablement de l'utilisation et de la sortie éventuelle de l'actif. Dans un tel cas, une perte de valeur doit être constatée et correspond à l'excédent de la valeur comptable de l'actif à long terme sur sa juste valeur.

Écart d'acquisition

L'écart d'acquisition représente l'excédent du coût d'acquisition d'une entreprise sur le montant net des valeurs attribuées aux éléments de l'actif acquis et du passif pris en charge. L'écart d'acquisition n'est pas amorti. Il est soumis à un test de dépréciation annuellement ou plus fréquemment si des événements ou des changements de situation indiquent qu'il a subi une dépréciation. L'écart d'acquisition est rattaché à une unité d'exploitation et toute dépréciation possible de l'écart d'acquisition est détectée en comparant la valeur comptable de l'unité d'exploitation à sa juste valeur. Si une dépréciation possible est identifiée, celle-ci est quantifiée en comparant la valeur comptable de l'écart d'acquisition à sa juste valeur.

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Frais de recherche et de développement et crédits d'impôt à l'investissement

Les frais de recherche et de développement sont passés en charges au fur et à mesure qu'ils sont engagés. Cependant, les frais de développement sont reportés lorsqu'ils respectent les critères généralement reconnus jusqu'à concurrence du montant dont la récupération peut raisonnablement être considérée comme certaine. Ces frais sont alors amortis sur une période de 12 mois à compter de la production commerciale des produits.

Les crédits d'impôt à l'investissement sont comptabilisés en réduction des frais de recherche et de développement au cours de l'exercice où les frais sont engagés, à la condition que la société soit raisonnablement certaine que les crédits se matérialiseront. Les crédits d'impôt à l'investissement doivent être examinés et approuvés par les autorités fiscales, de sorte qu'il est possible que les montants accordés diffèrent des montants comptabilisés.

Impôts sur les bénéfices

La société utilise la méthode du passif fiscal pour comptabiliser les impôts sur les bénéfices. Selon cette méthode, les actifs et les passifs d'impôts futurs sont déterminés en fonction de l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs, et ils sont mesurés en appliquant, à la date des états financiers, les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur ou pratiquement en vigueur pour les exercices au cours desquels les écarts temporaires sont censés se résorber.

Perte par action de base et diluée

La perte de base par action ordinaire est calculée en divisant la perte nette attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. La méthode du rachat d'actions est utilisée pour déterminer l'effet de dilution des bons de souscription et des options d'achat d'actions.

Conversion des devises

Les éléments monétaires d'actif et de passif libellés en devises des sociétés canadiennes et des établissements étrangers intégrés sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan, tandis que les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au taux en vigueur à la date de l'opération. Les revenus et les dépenses libellés en devises sont convertis au taux moyen en vigueur durant l'exercice, à l'exception des dépenses liées aux éléments non monétaires d'actif et de passif qui sont converties au taux d'origine. Les gains et les pertes sont inclus dans les résultats des exercices.

Frais d'émission d'actions

Les frais d'émission d'actions sont comptabilisés en diminution du produit de l'émission d'actions.

Capital-actions

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions ordinaires et les bons de souscription selon leurs justes valeurs respectives.

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

3 - CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Plan de rémunération à base d'actions

La société octroie des options d'achat d'actions aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants admissibles de la société et de ses filiales en vertu de son régime d'options d'achat d'actions. La comptabilisation du régime de rémunération à base d'actions s'effectue selon la méthode de la juste valeur. Les coûts de rémunération, évalués à la date de l'octroi selon la juste valeur des options et constatés sur la période de service concerné, sont comptabilisés à titre de charges à l'état des résultats et sont crédités au surplus d'apport. La contrepartie versée par les employés au moment de l'exercice des options ainsi que la juste valeur des options exercées à la date d'octroi sont ajoutées au capital-actions. Les options accordées avant que les actions n'aient été transigées en bourse, soit le 29 décembre 2006, étaient comptabilisées selon la méthode de la valeur minimale.

4 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS CONSOLIDÉS ET OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉES

	2007	2006
	\$	\$
Intérêts sur l'emprunt bancaire et l'emprunt à vue	30 485	32 642
Intérêts sur la dette à long terme	18 477	36 340
Amortissement des immobilisations	203 985	164 744
Amortissement de la marque de commerce	1 888	1 888
Amortissement des frais reportés		4 056
Amortissement de la liste de clients	69 530	63 735
Radiation de frais reportés		12 174
Frais de recherche	424 590	307 030
Crédits d'impôt à l'investissement comptabilisés aux résultats	89 071	86 395
Ventes à une société contrôlée par un proche parent d'un administrateur (a)	348 772	356 520

(a) Ces opérations ont été conclues dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties. Les comptes clients incluent un montant à recevoir de 128 467 \$ (15 310 \$ en 2006) de cette société.

5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

Le taux d'imposition effectif de la société est différent du taux d'imposition combiné fédéral et provincial de l'impôt sur le revenu au Canada. Cette différence résulte des éléments suivants :

	2007	2006
	\$	\$
Perte avant impôts sur les bénéfices	(4 283 911)	(377 801)

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

	2007	2006
	\$	\$
Impôts sur les bénéfices selon le taux d'imposition combiné fédéral et provincial au Canada de 32,02 % (32,02 % en 2006)	(1 371 708)	(120 972)
Augmentation (diminution) des impôts sur les bénéfices résultant des éléments suivants :		
Différence due aux taux d'impôts différents de la filiale étrangère	50 058	92 012
Écart entre les taux d'impôts dû au changement de statut		(25 304)
Charge de rémunération	103 570	
Éléments non déductibles	42 326	20 525
Variation de la provision pour dévaluation	1 150 216	333 035
Avantage fiscal non reconnu	(258 461)	(310 852)
Écart dû à la variation des taux d'impôts futurs	271 216	
Partie non imposable du gain sur le règlement du solde de prix d'achat		(42 311)
Éléments divers	12 783	(6 527)
	—	(60 394)
Taux effectif d'impôts sur les bénéfices	—	15,99 %

L'actif et le passif d'impôts futurs proviennent des écarts entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments suivants :

	2007	2006
	\$	\$
Actif d'impôts futurs		
Stock	73 384	15 154
Actifs incorporels	9 091	11 324
Frais d'émission d'actions	330 395	248 682
Frais de recherche et développement	78 469	42 195
Pertes autres qu'en capital	1 219 041	256 326
	1 710 380	573 681
Passif d'impôts futurs		
Débiteurs	4 932	3 683
Frais de développement	4 393	20 995
Crédits d'impôt à l'investissement		24 976
Immobilisations	88 893	62 081
	98 218	111 735
	1 612 162	461 946
Moins : provision pour dévaluation	(1 612 162)	(461 946)
	—	—

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

5 - IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite)

Les pertes fiscales susceptibles de réduire les impôts sur les bénéfices des exercices futurs s'élèvent à 4 275 000 \$ au fédéral et à 4 522 500 \$ au provincial. Ces pertes fiscales pourront être reportées dans les délais suivants :

	Fédéral	Provincial
	\$	\$
2010		106 500
2014	349 000	728 000
2015	39 000	
2026	322 000	187 000
2027	3 565 000	3 501 000
	<u>4 275 000</u>	<u>4 522 500</u>

Les pertes de la filiale étrangère s'élèvent à 839 000 € et pourront être reportées indéfiniment.

La société dispose également de charges fiscales de recherche et développement reportables indéfiniment aux montants de 175 000 \$ au fédéral et de 439 000 \$ au provincial.

6 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Les variations d'éléments du fonds de roulement se détaillent comme suit :

	2007	2006
	\$	\$
Débiteurs	(1 093 893)	229 488
Impôts sur les bénéfices à recevoir		13 716
Stocks	(1 414 651)	(594 239)
Frais payés d'avance	(8 667)	6 641
Comptes fournisseurs et charges à payer	(63 771)	926 556
	<u>(2 580 982)</u>	<u>582 162</u>

Les flux de trésorerie se rapportant aux intérêts et aux impôts sur les bénéfices des activités d'exploitation se détaillent comme suit :

	2007	2006
	\$	\$
Intérêts versés	48 962	68 982
Impôts sur les bénéfices encaissés		13 716

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

7 - DÉBITEURS

	2007	2006
	\$	\$
Comptes clients (a)	1 357 525	488 603
Crédits d'impôt à l'investissement	90 000	170 394
Taxes à la consommation	552 528	106 443
Encaissements disponibles à court terme des avances à long terme	42 542	118 107
Autres débiteurs	54 559	70 104
	<u>2 097 154</u>	<u>953 651</u>

(a) La société a deux clients qui représentent respectivement 12 % et 14 % des comptes clients au 31 décembre 2007.

8 - BILLET À RECEVOIR ET AVANCE DE FONDS

Dans le cadre de l'acquisition de la société Bar-Tech Manufacturing Inc. (« Bar-Tech ») décrite à la note 22, la société a émis au 31 décembre 2007 un billet à demande à cette dernière. Ce billet porte intérêt au taux préférentiel de la Banque Nationale du Canada moins 0,50 % (5,50 % au 31 décembre 2007) et il est garanti solidairement par Bar-Tech et ses actionnaires. Au 31 décembre 2007, le solde du billet à recevoir est de 297 390 \$. Par ailleurs, la société a effectué une avance de fonds à Bar-Tech. Cette avance est sans intérêt et non garantie. Le solde au 31 décembre 2007 est de 100 000 \$.

9 - AVANCES À LONG TERME

	Court terme	2007	2006
	\$	\$	\$
Avances à une société fermée, 2 %, encaissables par versements trimestriels de 4 339 €, échéant en avril 2009	25 041	41 575	137 093
Avances à une société fermée, 6 %, encaissables par versements trimestriels de 2 426 €, échéant en septembre 2009	<u>17 501</u>	<u>28 001</u>	<u>44 765</u>
		69 576	181 858
Encaissements disponibles à court terme	42 542	<u>42 542</u>	<u>118 107</u>
		<u>27 034</u>	<u>63 751</u>

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

10 - IMMOBILISATIONS

	2007		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Terrain	411 841		411 841
Mobilier de bureau	170 285	109 406	60 879
Équipement de fabrication	1 314 585	642 590	671 995
Matériel roulant	5 211	5 211	
Site Internet	85 238	8 524	76 714
Équipement informatique	456 267	263 861	192 406
Améliorations locatives	355 008	355 008	
Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	28 123	18 213	9 910
	<u>2 826 558</u>	<u>1 402 813</u>	<u>1 423 745</u>

	2006		
	Coût	Amortissement cumulé	Coût non amorti
	\$	\$	\$
Mobilier de bureau	143 556	97 639	45 917
Équipement de fabrication	922 492	570 525	351 967
Matériel roulant	5 211	4 148	1 063
Équipement informatique	334 647	216 584	118 063
Améliorations locatives	340 486	339 453	1 033
Équipement informatique loué en vertu d'un contrat de location-acquisition	28 123	10 479	17 644
	<u>1 774 515</u>	<u>1 238 828</u>	<u>535 687</u>

11 - ACTIFS INCORPORELS

	2007	2006
	\$	\$
Marque de commerce, au coût de 18 876 \$, déduction faite d'un amortissement cumulé de 10 535 \$ (8 647 \$ en 2006)	8 341	10 229
Liste de clients, au coût de 347 650 \$, déduction faite d'un amortissement cumulé de 133 265 \$ (63 735 \$ en 2006)	214 385	283 915
	<u>222 726</u>	<u>294 144</u>

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

12 - FRAIS DE DÉVELOPPEMENT

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2006, la société a capitalisé 164 828 \$ de frais de développement. Ces frais sont principalement constitués de salaires, d'honoraires de consultation et d'autres frais. De plus, elle a comptabilisé en diminution de ces frais 66 828 \$ de crédits d'impôt à l'investissement. Une dépense d'amortissement de 81 670 \$ a été constatée au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007.

13 - FRAIS REPORTÉS

Les frais reportés sont constitués des frais engagés dans le cadre de l'acquisition de la société Bar-Tech décrite à la note 22.

14 - EMPRUNT BANCAIRE

La société dispose d'un emprunt bancaire sous la forme d'une facilité de crédit d'un montant maximum autorisé de 1 500 000 \$, garanti par une hypothèque mobilière de premier rang de 2 365 000 \$ grevant l'universalité des biens. Cet emprunt porte intérêt au taux préférentiel majoré de 1,50 % (7,50 %; 8 % au 31 décembre 2006) et est renouvelable en avril 2008.

En vertu de la convention de crédit, la société doit respecter certains ratios financiers.

15 - DETTE À LONG TERME

	<u>Court terme</u>	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$	\$
Emprunt à terme, garanti par certaines immobilisations, taux préférentiel majoré de 1,25 % (1,25 % en 2006) (7,25 %; 7,25 % en 2006), remboursable par versements mensuels, échéant en avril 2010 (a)	85 854	200 325	286 179
Emprunt à terme auprès de Développement économique Canada, sans intérêt, remboursement de capital débutant en avril 2010, échéant en octobre 2014		134 016	
Emprunt à terme auprès de Développement économique Canada, sans intérêt, remboursement de capital débutant en avril 2006, échéant en octobre 2009	25 000	50 000	75 000

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

15 - DETTE À LONG TERME (suite)

	Court terme	2007	2006
	\$	\$	\$
Obligations relatives aux biens loués, 5,49 % et 7,69 %, remboursables par versements mensuels de 390 \$ et de 467 \$, échéant jusqu'en décembre 2008	5 905	5 905	13 086
		390 246	374 265
Versements exigibles à court terme	116 759	116 759	118 335
		273 487	255 930

(a) En vertu de la convention de crédit, la société doit respecter certains ratios financiers.

Les versements sur la dette à long terme au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	Obligations relatives aux biens loués	Autres emprunts
	\$	\$
2008	7 380	110 854
2009		110 854
2010		55 420
2011		26 803
2012		26 803
Total des paiements minimums exigibles	7 380	
Frais d'intérêts inclus dans les paiements minimums exigibles	1 475	
	5 905	

16 - RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS

Le conseil d'administration a adopté un régime d'options d'achat d'actions qui est entré en vigueur le 29 décembre 2006. En vertu de ce régime, la société peut octroyer un maximum de 2 952 381 options d'achat d'actions aux administrateurs, dirigeants, employés et consultants admissibles de la société et de ses filiales. Les options octroyées prennent fin cinq ans après la date de l'octroi. Les options octroyées aux administrateurs sont acquises par tranches de 33,3 % à compter du premier anniversaire suivant l'octroi et les autres options sont acquises par tranches de 25 % à compter du premier anniversaire. Les options sont octroyées à un prix de levée qui ne peut être inférieur au cours de clôture des actions ordinaires le jour précédant la date de l'octroi, auquel une décote peut cependant être appliquée conformément aux règles de la Bourse de croissance TSX.

Le régime comporte les restrictions suivantes relativement au nombre d'options :

- Le nombre d'actions ordinaires réservées pour les administrateurs, dirigeants et employés relativement aux émissions en vertu du régime ne peut dépasser 5 % des actions ordinaires en circulation pendant une période de 12 mois;

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

16 - RÉMUNÉRATION À BASE D'ACTIONN (suite)

- Le nombre maximal d'options pouvant être octroyées aux consultants ne doit pas excéder 2 % des actions ordinaires en circulation pendant toute période de 12 mois;
- Le nombre maximal d'options pouvant être octroyées aux personnes exerçant des activités de relations avec les investisseurs ne doit pas excéder 2 % des actions ordinaires en circulation pendant une période de 12 mois et doivent être acquises graduellement sur cette période de 12 mois, à raison d'un maximum du quart des actions visées au cours d'un même trimestre.

Les variations du nombre d'options en circulation sont les suivantes :

	31 décembre 2007		31 décembre 2006	
	Nombre	Prix moyen pondéré de levée	Nombre	Prix moyen pondéré de levée
Solde au début	619 884	0,37 \$	–	–
Options octroyées	1 655 000	0,87 \$	619 884	0,37 \$
Options frappées d'extinction	60 000	1,00 \$	–	–
Solde à la fin	2 214 884	0,75 \$	619 884	0,37 \$
Options pouvant être exercées à la fin	192 464	0,37 \$	–	–

Les options d'achat d'actions octroyées le 31 décembre 2007 se détaillent comme suit :

Prix de levée	Options en circulation			Options pouvant être levées	
	Nombre	Moyenne pondérée de la période résiduelle de levée	Prix moyen pondéré de levée	Nombre	Prix moyen pondéré de levée
0,35 \$	574 884	4 ans	0,35 \$	177 464	0,35 \$
0,60 \$	45 000	4 ans	0,60 \$	15 000	0,60 \$
0,70 \$	685 000	4 ans	0,70 \$		
0,95 \$	650 000	4,08 ans	0,95 \$		
1,15 \$	160 000	4,19 ans	1,15 \$		
1,55 \$	100 000	4,17 ans	1,55 \$		
En cours à la fin de l'exercice	2 214 884	4,04 ans	0,75 \$	192 464	0,37 \$

Juste valeur moyenne pondérée des options attribuées au cours de l'exercice

0,60 \$

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

16 - RÉMUNÉRATION À BASE D' ACTIONS (suite)

La juste valeur des options octroyées a été estimée à l'aide du modèle Black & Scholes d'évaluation du prix des options en tenant compte des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
Taux d'intérêt annuel sans risque	4,10 %	3,99 %
Volatilité	80,00 %	80,00 %
Dividende	-	-
Durée estimative	5 ans	5 ans

17 - CAPITAL-ACTIONS

Autorisé

Avant le 23 octobre 2006, le capital-actions autorisé était comme suit :

Nombre illimité d'actions sans valeur nominale

Ordinaires de catégories « A », « B » et « C », avec droit de vote et participantes

Privilégiées de catégorie « A », sans droit de vote, dividende mensuel non cumulatif de 0,75 % de la valeur de rachat, rachetables au gré du détenteur à la juste valeur marchande de la contrepartie reçue à l'émission

Privilégiées de catégorie « B », sans droit de vote, dividende mensuel non cumulatif de 0,67 % de la valeur de rachat, rachetables au gré du détenteur à la juste valeur marchande de la contrepartie reçue à l'émission

Privilégiées de catégorie « C », sans droit de vote, dividende non cumulatif de 10 % de la valeur de rachat, rachetables au gré du détenteur à la juste valeur marchande de la contrepartie reçue à l'émission

Privilégiées de catégorie « D », sans droit de vote, dividende maximum de 10 \$ l'action sur la durée de l'émission, rachetables au gré du détenteur ou de la société cinq ans après leur émission au montant du capital versé plus une prime maximum de 10 \$ l'action

Privilégiées de catégorie « E », sans droit de vote, participantes, rachetables au gré du détenteur à la juste valeur marchande de la contrepartie reçue à l'émission

Privilégiées de catégorie « F », avec droit de vote, dividende non cumulatif de 10 % de la valeur de rachat, rachetables au gré du détenteur à la juste valeur marchande de la contrepartie reçue à l'émission

Privilégiées de catégorie « G », avec droit de vote, participantes, rachetables au gré du détenteur à la juste valeur marchande de la contrepartie reçue à l'émission

Privilégiées de catégorie « H », sans droit de vote, participantes, rachetables au gré de la société au montant du capital versé

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

17 - CAPITAL-ACTIONS (suite)

Depuis le 27 novembre 2006, le capital-actions autorisé a été modifié comme suit :

Nombre illimité d'actions sans valeur nominale

Ordinaires, avec droit de vote et participantes

Privilégiées de catégorie « A », sans droit de vote, convertibles en actions ordinaires dans la mesure où au moins 20 % des actions ordinaires en circulation, une fois la conversion effectuée, sont détenues par des « actionnaires publiques » tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX et lors d'une offre d'achat, de rachat ou d'échange portant sur plus de 50 % des actions ordinaires en circulation

	2007	2006
	\$	\$
Émis et payé		
35 295 387 actions ordinaires (19 999 999 en 2006)	9 556 926	3 732 096
9 523 811 actions privilégiées de catégorie « A » en 2006		1 153 251
	<u>9 556 926</u>	<u>4 885 347</u>

Émission de titres

2007

Le 25 janvier 2007, la société a complété un placement privé de 850 000 unités au prix de 0,60 \$ l'unité pour un total de 510 000 \$ en espèces. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la société et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription d'actions ordinaires entier confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 0,70 \$ jusqu'au 26 janvier 2009. Les frais d'émission d'actions ont totalisé 40 376 \$ et ont été portés en diminution du capital-actions.

Le 20 février 2007, les actionnaires détenant les 9 523 811 actions privilégiées de catégorie « A » ont converti la totalité de ces actions en actions ordinaires étant donné qu'au moins 20 % des actions ordinaires en circulation, une fois la conversion effectuée, sont détenues par des « actionnaires publiques » tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de Croissance TSX.

Au cours du premier trimestre de 2007, le courtier a exercé ses 333 333 bons de souscription, ce qui a généré des entrées de fonds de 200 000 \$ en espèces et l'émission de 333 333 unités. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la société et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription d'actions ordinaires entier confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 0,60 \$ jusqu'au 29 décembre 2008.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, 716 680 bons de souscription ont également été exercés en contrepartie de 430 008 \$ en espèces.

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

17 - CAPITAL-ACTIONS (suite)

Le 26 septembre 2007, la société a conclu un placement public de 2 944 100 unités au prix de 1,30 \$ l'unité pour un produit brut de 3 827 330 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la société et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription d'actions ordinaires entier confère à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 1,65 \$ jusqu'au 26 septembre 2009. Les frais d'émission d'actions ont totalisé 714 886 \$ en espèces et 117 764 bons de souscription d'une valeur de 69 480 \$ émis au courtier visant l'achat d'unités. Ces bons de courtier peuvent être exercés pendant une période de 24 mois après le 26 septembre 2007. Les frais d'émission ont été portés en diminution du capital-actions.

Le 1^{er} octobre 2007, la société a conclu un placement privé, qui ne s'est pas fait par l'entremise d'un courtier, de 927 464 unités au prix de 1,30 \$ l'unité et aux mêmes conditions que le placement public conclu le 26 septembre 2007. Ce placement privé a été conclu auprès de cinq souscripteurs résidant aux États-Unis pour un produit brut de 1 205 705 \$. Les frais d'émission d'actions ont totalisé 51 925 \$ en espèces et ont été portés en diminution du capital-actions.

Chaque unité est composée d'une action ordinaire et d'un demi-bon de souscription de la société. Chaque bon de souscription entier confère à son porteur, sous réserve du paiement d'un prix d'exercice s'élevant à 1,65 \$, le droit d'acheter une action ordinaire jusqu'au 1^{er} octobre 2009.

Au cours de l'exercice terminé le 31 décembre 2007, la société a attribué une valeur de 4 729 416 \$ aux actions et de 813 619 \$ aux bons de souscription.

2006

Le 26 avril 2006, la société a émis 2 857 143 actions ordinaires de catégorie « A » et 1 428 571 bons de souscription en contrepartie de 1 000 000 \$ en espèces. Les bons de souscription permettent aux porteurs d'acquérir 1 428 571 actions ordinaires de catégorie « A » à un prix de 0,35 \$ l'unité. Les bons de souscription peuvent être exercés au plus tard le 26 avril 2008. Les frais d'émission d'actions ont totalisé 72 336 \$ et ont été portés en diminution du capital-actions.

Le 23 octobre 2006, la société a converti 22 857 143 actions ordinaires de catégorie « A » en 22 857 143 actions ordinaires. Par la suite, le 27 novembre 2006, la société a converti 9 523 811 actions ordinaires en 9 523 811 actions privilégiées de catégorie « A » tel qu'exigé par la Bourse de croissance TSX afin de satisfaire une exigence de « distribution publique », selon laquelle 20 % des actions ordinaires en circulation, une fois la conversion effectuée, doivent être détenues par des « actionnaires publiques » tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de croissance TSX.

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

17 - CAPITAL-ACTIONS (suite)

Le 29 décembre 2006, la société a réalisé un premier appel public à l'épargne visant des actions ordinaires. Le placement a consisté en une vente de 6 666 667 unités au prix de 0,60 \$ l'unité pour un total de 4 000 000 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de la société et d'un demi-bon de souscription d'actions ordinaires. Chaque bon de souscription d'actions ordinaires entier confèrera à son porteur le droit d'acheter une action ordinaire au prix d'exercice de 0,60 \$ jusqu'au 29 décembre 2008. Les frais d'émission d'actions relatifs au placement totalisent 898 471 \$ en espèces et 333 333 bons de souscription d'une valeur de 78 933 \$ émis au courtier visant l'achat d'unités. Ces bons de courtier peuvent être exercés pendant une période de 18 mois après le 29 décembre 2006. Les frais d'émission d'actions ont été portés en diminution du capital-actions.

Actions entiercées

En vertu des exigences de la Bourse, la totalité des actions ordinaires émises avant le premier appel public à l'épargne à un prix inférieur au prix d'émission du placement et la totalité des actions ordinaires pouvant être acquises par des personnes ayant un lien de dépendance avec la société sont entiercées conformément à la convention d'entiercement de titres. Toutes les actions ordinaires acquises à la suite de la levée d'options d'achat d'actions dont le prix de levée est inférieur au prix d'offre des actions ordinaires dans le cadre du placement doivent également être entiercées selon la convention d'entiercement.

Au terme de la convention d'entiercement, 10 % des actions ordinaires entiercées ont été libérées dès la publication du bulletin de la Bourse de croissance TSX accordant l'inscription des actions ordinaires et 15 % des actions ordinaires supplémentaires seront libérées à intervalles de six mois par la suite, soit le 6^e, le 12^e, le 18^e, le 24^e, le 30^e et le 36^e mois suivant la libération initiale. Au 31 décembre 2007, 13 714 286 actions ordinaires, 323 930 options d'achat d'actions et 857 143 bons de souscription sont toujours entiercés.

Perte par action

En raison de la perte nette enregistrée pour les exercices présentés, les facteurs potentiellement dilutifs, les bons de souscription et les options d'achat d'actions, n'ont pas été inclus dans le calcul de la perte diluée par action ordinaire, puisque l'inclusion de ces titres aurait eu un effet antidilutif.

18 - BONS DE SOUSCRIPTION

	2007	2006
	\$	\$
6 572 673 bons de souscription (4 761 904 en 2006)	1 536 444	832 714
117 764 bons de souscription au courtier (333 333 en 2006)	69 480	78 933
	<u>1 605 924</u>	<u>911 647</u>

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

18 - BONS DE SOUSCRIPTION (suite)

Aux 31 décembre, le nombre de bons de souscription en circulation pouvant être exercés en actions ordinaires s'établissait comme suit :

Date d'expiration	Prix de levée	Nombre émis	Nombre pouvant être exercé au 31 décembre 2007	Nombre pouvant être exercé au 31 décembre 2006
26 avril 2008	0,35 \$	1 428 571	1 428 571	1 428 571
29 décembre 2008	0,60 \$	3 333 333	2 783 320	3 333 333
26 janvier 2009	0,70 \$	425 000	425 000	
27 septembre 2009	1,65 \$	1 472 050	1 472 050	
1 ^{er} octobre 2009	1,65 \$	463 732	463 732	
			<u>6 572 673</u>	<u>4 761 904</u>

Les 117 764 bons de souscription émis au courtier visant l'achat de 117 764 unités à un prix de levée de 1,30 \$ sont également en circulation au 31 décembre 2007. Ces bons de souscription viennent à expiration le 26 septembre 2009 et la totalité peut être exercée.

Au 31 décembre 2006, les 333 333 bons de souscription émis au courtier visant l'achat de 333 333 unités à un prix de levée de 0,60 \$ étaient également en circulation. Ces bons de souscription venaient à expiration le 29 juin 2008 et la totalité a été exercée en 2007.

La juste valeur des bons de souscription a été estimée à l'aide du modèle Black & Scholes d'évaluation du prix des bons de souscription en tenant compte des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

2007

	Bons de souscription	Bons de souscription au courtier
Taux d'intérêt annuel sans risque	4,20 %	4,22 %
Volatilité	80,00 %	80,00 %
Dividende	—	—
Durée estimative	2 ans	2 ans

2006

	Bons de souscription du 26-04-06	Bons de souscription du 29-12-06	Bons de souscription au courtier
Taux d'intérêt annuel sans risque	4,19 %	4,02 %	4,02 %
Volatilité	80,00 %	80,00 %	80,00 %
Dividende	—	—	—
Durée estimative	2 ans	2 ans	1,5 ans

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

19 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux risque financiers auxquels la société est exposée ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

Risque de change

La société est exposée au risque de change en raison de l'encaisse, des débiteurs, des avances à des sociétés fermées et des comptes fournisseurs et charges à payer libellés en dollars américains et en euros. Au 31 décembre 2007, les actifs libellés en dollars américains et en euros totalisent 836 201 \$ US (186 856 \$ US au 31 décembre 2006) et 184 152 € (317 313 € au 31 décembre 2006); les passifs provenant d'une conversion de montants en dollars américains et en euros représentent 69 144 \$ US (79 852 \$ US au 31 décembre 2006) et 54 077 € (444 554 € au 31 décembre 2006). La société ne conclut pas de contrats visant à couvrir le risque de change auquel elle est exposée.

Risque de crédit

Les instruments financiers qui exposent potentiellement la société à un risque de crédit sont principalement l'encaisse, les comptes clients et les avances. La société a déposé son encaisse dans des institutions financières de bonne réputation et la direction juge que le risque de pertes est négligeable. La société fait des évaluations de crédit de la situation financière de ses clients et n'obtient généralement pas de cautionnement de ses clients. Les avances à recevoir sont gérées et analysées tous les trimestres afin de détecter toute moins-value. Au 31 décembre 2007, la direction estime que le risque de crédit de la société relatif à ces actifs financiers est faible.

Risque de liquidité

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la société dispose de sources de financement sous la forme d'emprunts bancaires de montant autorisé suffisant. La société établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour remplir ses obligations.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur des comptes clients, des autres débiteurs et des comptes fournisseurs et charges à payer se rapproche de la valeur comptable en raison de leur échéance rapprochée.

La juste valeur du billet à recevoir et avance de fonds et des avances à des sociétés fermées a été calculée en fonction de la valeur actualisée des paiements futurs selon des taux d'intérêt que la société aurait pu obtenir au 31 décembre 2007 pour des avances comportant des modalités et des dates d'échéance semblables. Leur juste valeur est approximativement égale à leur valeur comptable.

La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt est équivalente à la valeur comptable étant donné que les emprunts portent intérêt à un taux qui varie en fonction du taux du marché.

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

19 - INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

La juste valeur des emprunts à terme contractés auprès de Développement économique Canada a été calculé en fonction de la valeur actualisée des paiements futurs selon des taux d'intérêt estimatifs que la société aurait pu obtenir au 31 décembre 2007 pour des emprunts comportant des modalités et des dates d'échéance semblables. La juste valeur de ces dettes est de 174 039 \$.

20 - ENGAGEMENTS

Au 31 décembre 2007, les engagements de la société, en vertu de contrats de location-exploitation et de contrats de consultation venant à échéance à diverses dates et visant principalement la location de locaux et de matériel et des contrats de services, se chiffrent à 285 406 \$. Les paiements minimums exigibles pour les cinq prochains exercices se répartissent comme suit :

	<u>\$</u>
2008	202 316
2009	36 652
2010	25 786
2011	18 343
2012	2 309

21 - INFORMATION SECTORIELLE

La société a examiné ses activités et établi qu'elle mène ses activités dans un seul secteur d'exploitation isolable. Les informations suivantes présentent les informations requises à l'échelle de l'entreprise.

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Produits par emplacement géographique selon l'emplacement du client		
Canada	6 562 936	5 023 935
États-Unis	3 407 810	2 227 420
France	1 806 041	1 580 881
International	<u>1 022 065</u>	<u>718 041</u>
	<u>12 798 852</u>	<u>9 550 277</u>
	<u>2007</u>	<u>2006</u>
	\$	\$
Immobilisations par emplacement géographique		
Canada	<u>1 423 745</u>	<u>535 687</u>
Écart d'acquisition par emplacement géographique		
Canada	<u>61 919</u>	<u>61 919</u>

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

22 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Acquisition d'entreprises

Bar-Tech Manufacturing Inc.

Le 11 janvier 2008, la société a conclu l'acquisition de la totalité des actions ordinaires de Bar-Tech Manufacturing Inc., un fabricant de barres nutritionnelles, pour une contrepartie de 738 673 actions ordinaires et 369 337 bons de souscription. Chaque bon de souscription donnera droit à son porteur d'acheter une action ordinaire au prix de 1,30 \$ pour une période de 24 mois. À la suite de cette acquisition, la société n'exigera pas le remboursement à court terme du billet à recevoir (note 8).

Exercice de bons de souscription

Le 28 février 2008, le détenteur des 1 428 571 bons de souscription au prix d'exercice de 0,35 \$ a exercé la totalité de ses bons de souscription, ce qui a généré des entrées de fonds de 500 000 \$.

23 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées afin de les rendre conformes à la présentation de la période courante.

24 - EFFET DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES NON ENCORE APPLIQUÉES

L'ICCA a publié les nouvelles recommandations suivantes qui s'appliquent aux prochains exercices. La société évaluera au cours des prochains trimestres les effets de l'adoption de ces nouveaux chapitres sur ses états financiers consolidés.

Instruments financiers - informations à fournir

Le chapitre 3862, *Instruments financiers - informations à fournir*, applicable pour les périodes intermédiaires des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, décrit l'information à fournir par les entités relativement à l'importance des instruments financiers par rapport à la situation et à la performance financières de l'entité ainsi que la nature et l'ampleur des risques découlant des instruments financiers auxquels l'entité est exposée et la façon dont l'entité gère ces risques. Ce chapitre complète les principes de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des instruments financiers énoncés dans le chapitre 3855, *Instruments financiers - comptabilisation et évaluation*.

Instruments financiers - présentation

Le chapitre 3863, *Instruments financiers - présentation*, applicable pour les périodes intermédiaires des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, établit les normes de présentation pour les instruments financiers et les dérivés non financiers. Il vient compléter les normes de présentation du chapitre 3862, *Instruments financiers - informations à fournir*.

Ranaz Corporation

Notes complémentaires

aux 31 décembre 2007 et 2006

24 - EFFET DES NOUVELLES NORMES COMPTABLES NON ENCORE APPLIQUÉES *(suite)*

Informations à fournir concernant le capital

Le chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*, applicable pour les périodes intermédiaires des exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2007, établit les normes relatives à l'information à fournir sur le capital de l'entité et la façon dont il est géré afin de permettre aux utilisateurs de ces états financiers d'évaluer les objectifs, politiques et procédures de gestion de son capital.

Stocks

Le chapitre 3031, *Stocks*, applicable pour les périodes intermédiaires des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008, établit les normes relatives à la détermination du coût et sa comptabilisation ultérieure en charges, y compris toute dépréciation jusqu'à la valeur nette de réalisation. Il donne également des commentaires sur les méthodes de détermination du coût qui sont utilisées pour imputer les coûts aux stocks.

Écart d'acquisition et actifs incorporels

Le chapitre 3064, « Écart d'acquisition et actifs incorporels », fournit les lignes directrices sur la comptabilisation, la mesure, la présentation et la divulgation des écarts d'acquisition et actifs incorporels. Cette nouvelle norme entre en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} octobre 2008 et requiert l'application rétrospective. La société évalue présentement les impacts de cette nouvelle norme.

Normes générales de présentation des états financiers

En juin 2007, l'ICCA a modifié le chapitre 1400, *Normes générales de présentation des états financiers*, afin d'exiger de la direction qu'elle évalue la capacité de la société à poursuivre son exploitation sur une période minimum de 12 mois à compter de la date de clôture, sans toutefois s'y limiter. Ces nouvelles exigences entrent en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2008. Les nouvelles exigences couvrent seulement les informations à fournir et n'auront pas d'incidence sur les résultats financiers de la société.